



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voirons Agglomération

OFFRE D'EMPLOI

GARDIEN DE GYMNASSE (H/F)

Date de publication : 23/07/2021

Lieu de travail : Annemasse

Filière : Technique

Date limite des candidatures : 23/08/2021

Prise de poste : 01/09/2021

Type de contrat : Poste vacant

Statut : Titulaire / Contractuel

Catégorie statutaire : Catégorie C / Adj. technique

Rémunération : Entre 1400 et 1500 € net ou

Annemasse Agglo en un clin d'œil :

Le territoire d'Annemasse Agglo c'est 12 communes : Ambilly, Annemasse, Bonne, Cranves-Sales, Etrembières, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues, Vétraz-Monthoux et Ville-la-Grand. Située en Haute-Savoie, l'agglo fait partie du bassin de vie du Grand Genève.

Avec ses 90 045 habitants, Annemasse Agglo s'étend sur un territoire de 73,69 km², entouré du massif des Voirons et de celui du Salève, avec au cœur de ses préoccupations les thématiques suivantes :



Au sein de la Direction Culture, Jeunesse et Sport, vous serez chargé (e) des principales missions suivantes :

- Effectuer l'entretien des locaux d'un équipement sportif : nettoyage selon les protocoles mise en place dans la collectivité.
- Contrôler et entretenir le matériel sportif selon les règles en vigueur
- Garantir l'ouverture de l'ERP dans de bonnes conditions de sécurité
- Accueillir les usagers et le public selon le planning d'utilisation et dans le respect du règlement intérieur
- Effectuer les tâches administratives liées au fonctionnement (présence clubs, demande de travaux, dégradation...)
- Faire de la petite maintenance (matériel d'entretien, sportif et bâtiment)

Nous recherchons :

Connaissances techniques : formation en bio nettoyage et utilisation de machines d'entretien, contrôle et maintenance du matériel sportif, sécurité et évacuation ERP, accueil du public

Savoir-faire : utilisation des outils informatiques

Savoir-être : sens du service public, travail seul ou en équipe, rigueur et diplomatie

Organisation de travail :

Travail sur 5 jours en moyenne, 35h00 par semaine et 29 jours de congés annuels.

Horaires: Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi de 16h00 à 22h15 et le Mercredi de 14h à 22h15 – Travail le week-end selon manifestations sportives et astreinte le week-end 1 fois tous les 2 mois.

Les petits plus (sous certaines conditions en fonction du contrat et de l'ancienneté) :

Prime annuelle, Complément indemnitaire annuel, Tickets restaurants, remboursement trajet domicile-travail (abonnement train, bus et tram uniquement), Participation d'Annemasse Agglo à la protection sociale complémentaire des agents (sous conditions d'ancienneté), comité d'entreprise : le CNAS (Comité National d'Action Sociale, sous conditions d'ancienneté).

Vous souhaitez en savoir plus sur le territoire avant de vous installer ? Vous trouverez des informations pour vous aider dans la brochure "[S'installer sur le territoire d'Annemasse Agglo](#)".

Merci d'adresser votre candidature
**(CV accompagné OBLIGATOIREMENT d'une lettre de motivation,
des trois dernières évaluations d'entretien)**

à Monsieur le Président d'Annemasse Agglo, en précisant l'intitulé exact du poste, par mail à :

recrutement@annemasse-agglo.fr

<https://www.annemasse-agglo.fr/>